

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**PROJET DE MODIFICATION DU PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN
HYDROGRAPHIQUE (PASH) DE LA VESDRE – Modification du régime
d'assainissement de la ZACC du lieu-dit « Brossi »**

Le Collège communal informe la population de l'ouverture d'une enquête publique relative au projet susvisé et dont le Gouvernement wallon est l'autorité compétente.

Ce projet a été introduit par la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE), avenue de Stassart 14-16 à 5000 NAMUR.

L'enquête débutera le **mercredi 15 juillet 2020** et se clôturera le **mardi 28 septembre 2020** inclus (cette dernière sera suspendue du 16 juillet 2020 au 15 août 2020) et est réalisée en vertu des dispositions du Livre 1^{er} du Code de L'Environnement, Partie III, Titre III, notamment ses articles D.29-1 à D.29-19 et R.41-1 à R.41-6 aux fins de consultation par le public dudit projet.

Une réunion de concertation accessible au public se tiendra le **mardi 28 septembre 2020 à 11h00** dans la salle du Conseil de l'Administration communale, rue Albert 1^{er}, 66 à Dison.

Le dossier, comprenant la description du projet, un extrait de PASH et l'étude de l'organisme d'assainissement agréé, peut être consulté :

- auprès de la Société Publique de Gestion de l'Eau (SGPE) – Avenue de Stassart, 14-16 à 5000 Namur ou sur leur site : www.spge.be
- à l'Administration communale, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison – Service urbanisme sur rendez-vous en prenant contact avec le Service de l'urbanisme au plus tard vingt-quatre heures à l'avance (☎ : 087/39.33.40).

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal du 15/07/2020 au 29/09/2020 par courrier à l'Administration communale de Dison, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison ou par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@dison.be.

A peine de nullité, les envois par courrier doivent être datés et signés ; les envois par courrier électronique doivent être identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet. Le rendez-vous doit être fixé en prenant contact avec le Service de l'urbanisme au plus tard vingt-quatre heures à l'avance (urbanisme@dison.be. ☎ : 087/39.33.40).

Par le Collège,

La Directrice générale,

M. RIGAUX



La Bourgmestre,

V. BONNI